

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 7 FEVRIER 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-01-08 – ACQUISITIONS (3.1.2) - ACQUISITION DE LA BASE NAUTIQUE ANDRE VECKER**

**DATE DE CONVOCATION : 31 JANVIER 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 15 FEVRIER 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	Nathalie BERCHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY à compter du DOB), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Kristell JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de A. HARMAND à compter de la 2019.01.02), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LEPIOUFF à compter de la 2019.01.02), Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2019.01.02), Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (départ à compter la 2019.01.02), Lydie LEPIOUFF (départ à compter la 2019.01.02), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. GAY), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration de O. HEYOB à compter de la 2019.01.02), Olivier HEYOB (départ à compter la 2019.01.02), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2019.01.02), Gérard HOWALD (départ à compter de la 2019.01.02), Marie VIOT (ayant la procuration de A. BOURGEOIS), Malika GHAZZALE (départ à compter de la 2019.01.02), Claudine CAMUS (départ à compter de la 2019.01.02), Guy SCHILLING (ayant la procuration Lucette LALEVEE), Fatima EZAROIL (ayant la procuration de C. CAMUS à compter de la 2019.01.02), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2019.01.02), Etienne MANGEOT (présent à partir du DOB), Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT pour la 2019.01.01), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de R. JOUBERT), Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Corinne LALANCE, Roger JOUBERT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	2019-01-01 : 8 avis de procuration. DOB : 7 avis de procuration. De la 2019.01.02 à la fin : 13 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du DOB à la fin : 1 suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	2019.01.01 : 54 Présents. DOB : 56 Présents. De la 2019.01.02 à la fin : 49 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la fin : 62 Votants.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 25 juin 2018, s'est prononcé sur une adaptation de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », liée aux besoins du territoire et aux orientations souhaitées par les élus. Il a été jugé pertinent d'intégrer à l'échelle intercommunale les équipements structurants et bénéficiant d'un rayonnement territorial avéré. Ainsi, la base nautique André VECKER a été reconnue d'intérêt communautaire.

La mutation des terrains d'assiette communaux sis Avenue Général BIGEARD à TOUL, portant les bâtiments et équipements de la base nautique VECKER vers la CC2T, doit donc être mise en œuvre, conformément aux décisions du conseil.

La mutation par voie de cession concerne les parcelles cadastrées section AW 15, 16 et 17, pour une superficie totale de 2 258 m<sup>2</sup>, propriété de la ville de TOUL.

L'utilisation du site, notamment par l'association UST Aviron sera maintenue.

La Communauté de Communes, au regard de l'intérêt communautaire de cet équipement sportif, procédera aux travaux de requalification du site, la ville de TOUL ayant déjà procédé à des travaux confortatifs ou structurant.

Compte tenu de l'intérêt supra communal de cet équipement, la ville de TOUL, par délibération du 18 décembre 2018, a approuvé la cession des parcelles AW 15, 16 et 17 sur le ban de TOUL, telle qu'exposée, à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,  
Monsieur DOMINIAK votant contre, Madame AMMARI et Monsieur MANET  
s'abstenant :**

- **Approuve l'acquisition selon les modalités exposées,**
- **Accepte le paiement des frais d'acte et de bornage,**
- **Autorise la signature des actes et de toutes pièces utiles,**
- **S'engage à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX